



Communication de la FSEC aux contrôleurs EPL et EPN

La Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC) arrête les contrôles laitiers dès maintenant jusqu'au 30 avril 2020. Le relevé des poids à 40 jours pour les épreuves du pouvoir nourricier peut s'effectuer dans cette période de temps, à titre exceptionnel, par le détenteur des animaux.

Mesdames et Messieurs,

Le conseil fédéral a décidé des mesures supplémentaires pour diminuer la propagation du nouveau coronavirus et il a qualifié la situation en Suisse de «situation extraordinaire» au sens de la loi sur les épidémies. Il faut continuer à protéger les personnes particulièrement à risque. Le nouveau coronavirus peut mettre en danger les personnes de 65 ans et plus et les personnes avec des antécédents. Pour limiter le nombre de maladies graves et pour éviter une congestion du système de santé il faut agir ensemble.

La FSEC réagit aux décisions les plus récentes et aux recommandations du conseil fédéral. Elle arrête l'exécution des contrôles laitiers dès maintenant jusqu'au 30 avril 2020. Le relevé des poids à 40 jours pour les épreuves du pouvoir nourricier peut s'effectuer dès maintenant jusqu'au 30 avril 2020, à titre exceptionnel, par le détenteur des animaux. Le poids à 40 jours doit être notifié par écrit à la FSEC, en même temps que le numéro de la marque auriculaire, la date de naissance et la date du pesage de l'animal.

Il faut protéger la santé de la population suisse et, en particulier, celle des contrôleuses et des contrôleurs aussi bien que celle des familles paysannes. Il est très important de faire tout pour contribuer à diminuer la propagation du coronavirus.

Merci de votre compréhension. Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fédération suisse d'élevage caprin
Schützenstrasse 10
3052 Zollikofen
031 388 61 11
info@szzv.ch
www.szzv.ch

17.03.2020 FSEC/uh